

Cergy, le 5 décembre 2023

Motion

Objet : MAGEO : les collectivités valdoisiennes rappellent VNF au respect de ses engagements

Le projet MAGEO désigne la mise au gabarit européen du chenal de navigation de l'Oise canalisée sur environ 42 km, au Sud de la confluence de l'Aisne sur les biefs de Venette, de Verberie, de Sarron et de Creil entre les villes de Compiègne et Creil et la réalisation sur ces mêmes biefs de rescindements ou rectification du cours de la rivière de l'Oise pour permettre la navigation des gabarits dits « grands rhénans ». Le projet consiste à approfondir la rivière Oise, qui est déjà à grand gabarit, pour garantir un mouillage de 4 mètres (contre 3 mètres actuellement), et à adapter le chenal de navigation pour permettre le passage de bateaux au gabarit européen Vb (4 400 tonnes, 180 mètres de long, 11,40 mètres de large, 5,25 de hauteur soit l'empilement de deux couches de conteneurs). La navigation des grands convois composés d'un pousseur et de deux barges sera également possible avec pour certaines sections, des passages en alternats.

Le projet MAGEO, porté par les Voies Navigables de France, s'inscrit dans un programme global de liaison fluviale à gabarit européen, destiné à relier le bassin de la Seine au bassin de l'Escaut. Cette liaison nécessite la construction du canal Seine Nord Europe, qui reliera les bassins de la Seine et du Nord – Pas-de-Calais. Ce nouveau corridor européen de fret fluvial entre les ports du Havre, de Rouen, Paris, Dunkerque, Anvers, Liège et Rotterdam/Amsterdam, a pour objectif de décongestionner le trafic routier et de proposer un mode de transport plus économique et plus écologique.

Le projet MAGEO de Compiègne à Creil concerne 22 communes. Toutefois, en facilitant les écoulements (élargissement et surcreusement, diminution du linéaire entraînant une augmentation de la pente), il aggrave l'impact des phénomènes d'inondations en aval de Creil, donc pour l'ensemble du Val d'Oise jusqu'à la confluence avec la Seine. Un ouvrage de compensation, consistant en la réalisation d'un casier latéral à Verneuil-en-Halatte (60), vise à écrêter la pointe de crue et constitue une composante essentielle du projet pour neutraliser ces impacts.

Par ailleurs, il a été admis par VNF que le passage des grands rhénans provoquerait une érosion accélérée des berges de la rivière, du fait du batillage plus important au regard du tonnage et du tirant d'eau des porteurs. Cet impact a été étudié et documenté par la SAFEGE en 2010, et intégré à l'étude d'impact du projet MAGEO. Cette étude indique une vulnérabilité élevée des berges au risque d'érosion aggravé par MAGEO sur environ 10% du linéaire dans le Val d'Oise. Par ailleurs et toujours dans l'étude d'impact, il est indiqué que VNF s'engage à reprendre à l'identique les berges érodées ou en risque d'érosion aggravée du fait de MAGEO, ou au travers d'une compensation financière, mais dont les modalités précises n'ont jamais été évoquées.

A de multiples reprises, et notamment au travers des courriers du 23 avril 2013, 19 avril 2021 et 19 octobre 2023, le Département du Val d'Oise, l'Entente Oise-Aisne et le SMBO ont attiré l'attention de VNF sur ces impacts hydrauliques et d'érosion de berges, pour demander des garanties afin de préserver les populations valdoisiennes et leur environnement.



Historiquement et depuis plus de 20 ans, de nombreuses collectivités et associations du territoire ont manifesté leur opposition ou leurs réserves et interrogations quant à ce projet.

Aujourd'hui, alors que le projet est sur le point de rentrer dans sa phase d'enquête publique, VNF a déposé le 2 août 2023 son dossier de demande d'autorisation environnementale auprès des services de l'Etat (DRIEAT), qui ont omis de consulter les services des collectivités concernées en aval de Creil, le Département du Val d'Oise, 8 EPCI isariennes et valdoisiennes, ainsi que l'Entente Oise-Aisne, pourtant Etablissement Public Territorial de Bassin.

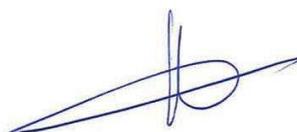
Nous souhaitons donc rappeler les enjeux pour le territoire du Val d'Oise, qui représente pourtant 90km de berges et près de 400.000 habitants riverains de l'Oise. Qui plus est, l'analyse approfondie de l'Entente Oise-Aisne, dans son rapport du 17 octobre 2023, relève des éléments manquants pour obtenir un modèle de prévision de crue fiable et adapté au fonctionnement de l'ouvrage de Verneuil-en-Halatte, ce qui rend encore incertain son efficacité dans la neutralisation des crues pour le territoire aval, à savoir toute la Vallée de l'Oise au sud de Creil.

Pour toutes ces raisons, le Comité Syndical de l'Entente a voté à l'unanimité le 17 octobre un avis négatif assorti de réserves portant sur le modèle de prévision de crues. Dans la continuité de cet avis, le Département du Val d'Oise et le SMBO ont rappelé VNF par courrier le 19 octobre au respect de ses engagements et regretté l'omission d'un pan entier du territoire concerné du périmètre de consultation. VNF a répondu le 15 novembre en rappelant que les inquiétudes exprimées depuis 2021 sur les impacts hydrauliques ont donné lieu à des réponses et que la question se restreint désormais aux consignes de gestion du bassin de compensation de Verneuil-en-Halatte. Ils informent que les solutions sont actuellement en cours de discussion et qu'ils nous présenteront leurs conclusions avant l'enquête publique prévue en juin 2024.

Compte tenu de ce qui précède et au regard de l'importance de ce projet pour le Val d'Oise, sans renier son intérêt positif sur le plan économique et écologique global par le moindre recours au transport routier, le SMBO et les collectivités concernées de la Vallée de l'Oise souhaitent :

- Rappeler les attentes et les exigences du territoire sur la neutralité hydraulique du projet MAGEO ;
- Rappeler les engagements de VNF sur la compensation de l'érosion accélérée des berges dans le Val d'Oise du fait du futur passage des grands rhénans ;
- Demander à être considérés comme des partenaires privilégiés de VNF et à être informés spécifiquement et régulièrement de chaque avancement du projet. ;
- Obtenir de VNF la garantie que le modèle de prévision de crue et son adaptation à l'ouvrage de Verneuil-en-Halatte permettra *a minima* de neutraliser de façon efficace et pérenne l'effet hydraulique de MAGEO.

Le Président



Morgan TOUBOUL
Conseiller départemental